Image not found or type unknown

Paiement de travaux effectué dans les parties communes

Par **relancio nicolas**, le **08/01/2017** à **19:09**

Bonjour,
Je suis propriétaire d une maison mitoyenne dans un lotissement . La résidence a une vingtaine d'années et ma locataire m a signalé au mois de juillet qu'une des poutres apparentes située au dessus de son lit à l'étage était en train de se fendre. J ai immédiatement signaler le problème au syndic. Un artisan a effectué des travaux de consolidation de la poutre sans la changer en apposant une plaque métallique sur la dite poutre. Ma locataire m'informe de la fin des travaux et me signalant que l artisan en question n'avait pas fait les finitions. (plaquo laissé brute sans peinture et sans ponçage des joints) J ai contacté immédiatement le syndic en lui précisant que la poutre n'avait pas été changée mais consolidée (esthetiquement non conforme à l'origine) en leur précisant que les finitions n'avait pas été faites. (un appel de provision a été fait et règlé)Le syndic m a rétorqué que les finitions étaient à ma charge vue que le plafond était chez moi. est ce qu'un recours est possible pour changer réellement la poutre et faire les finitions . merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés